



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-huitième session

11-22 mars 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Guide de discussion pour le déroulement des tables rondes ministérielles sur le thème prioritaire intitulé « accélération de la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre »

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2022/4](#) relative à l'organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social a décidé que la session de la Commission comporterait un débat ministériel visant à réaffirmer et à renforcer l'engagement politique en faveur de la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que de leurs droits humains, à assurer une mobilisation de haut niveau et à donner un plus grand retentissement aux délibérations de la Commission, et que ce débat s'articulerait autour de tables rondes ministérielles ou d'autres dialogues interactifs de haut niveau.

2. En application du programme de travail pluriannuel de la Commission, qui figure dans la résolution [2020/15](#) du Conseil économique et social, la Commission examinera le thème prioritaire intitulé « accélération de la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre » à sa soixante-huitième session, qui se tiendra du 11 au 22 mars 2024. Il est

* [E/CN.6/2024/1](#).



proposé également que la Commission organise, à cette session, plusieurs tables rondes pour permettre aux ministres de prendre part à des débats de haut niveau sur les principales questions découlant du thème prioritaire.

II. Questions d'organisation

A. Thème et sujets

3. Au titre du thème prioritaire, la Commission tiendra quatre tables rondes ministérielles sur les deux sujets suivants :

a) Mobiliser un financement en faveur de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles : politiques et stratégies visant à mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles ;

b) Bonnes pratiques pour renforcer les institutions et optimiser le financement afin de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes et les filles.

4. Les tables rondes ministérielles serviront principalement à l'échange de données et d'enseignements tirés de l'expérience ainsi que de bonnes pratiques en lien avec les sujets proposés. Les ministres seront invités à mettre l'accent sur les dispositions et les mesures nécessaires pour que ces stratégies nationales contribuent véritablement à la réalisation de l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et leur permettent d'exercer pleinement leurs droits humains, grâce à la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à l'application, compte tenu des questions de genre, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Participant(e)s

5. Les tables rondes donneront aux ministres l'occasion de dialoguer et de débattre. Elles seront ouvertes à tous les États Membres et aux observateurs.

6. Les ministres sont invités à indiquer à l'avance, au plus tard le 23 février 2024, la table ronde à laquelle ils souhaitent participer et à indiquer un deuxième choix, au cas où le premier choix serait complet. Il est prévu que 20 à 25 ministres participent à chaque table ronde. Il est prévu que chaque délégation ne s'exprime qu'à une seule table ronde. Les présidentes et présidents des tables rondes disposeront d'une liste des ministres inscrits, mais aucune liste d'orateurs ne sera établie au préalable. Les présidentes et présidents des tables rondes conduiront les débats, l'idée étant de favoriser les échanges. Les déclarations seront faites uniquement par les ministres physiquement présents dans la salle au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Les interventions ne devront pas durer plus de trois minutes et le dialogue sera privilégié. Les ministres seront invités à poser des questions et à formuler des observations sur les interventions qui auront été faites. Les déclarations écrites sont fortement déconseillées. Afin d'assurer la gestion du temps, les micros seront coupés automatiquement lorsque le temps imparti sera écoulé.

C. Horaires et salles de réunion

7. Les tables rondes se tiendront au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le mardi 12 mars 2024, de 10 heures à 13 heures, et le mercredi 13 mars 2024, de 10 heures à 13 heures, comme précisé dans le tableau ci-après.

<i>Sujet de la table ronde</i>	<i>Heure</i>	<i>Lieu</i>
Mobiliser un financement en faveur de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles : politiques et stratégies visant à mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles	12 mars 10 heures-11 h 30	Salle de conférence 4
Bonnes pratiques pour renforcer les institutions et optimiser le financement afin de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes et les filles	12 mars 11 h 30-13 heures	Salle de conférence 4
Mobiliser un financement en faveur de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles : politiques et stratégies visant à mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles	13 mars 10 heures-11 h 30	Salle de conférence 4
Bonnes pratiques pour renforcer les institutions et optimiser le financement afin de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes et les filles	13 mars 11 h 30-13 heures	Salle de conférence 4

D. Conclusions

8. Les conclusions des tables rondes feront l'objet d'un résumé établi par les personnes ayant assuré la présidence, en consultation avec les groupes régionaux, par l'intermédiaire des membres du Bureau.

III. Éléments à examiner dans le cadre des tables rondes

A. Contexte

9. Le débat autour du thème prioritaire permettra à la Commission d'examiner en quoi les démarches tenant compte des questions de genre dans les domaines visés peuvent contribuer à accélérer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Programme 2030 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, et ce, grâce à l'élaboration et à l'application de lois et de politiques tenant compte des questions de genre, favorables aux pauvres, soutenues par un financement durable et des institutions responsables, visant à mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles dans toutes ses dimensions.

10. Au cours des tables rondes, les ministres seront invités à examiner les questions figurant dans le guide de discussion ci-dessous et à mettre en évidence les politiques, la législation, la réglementation, les programmes et les stratégies récemment adoptés qui se sont avérés efficaces pour mobiliser des financements pour investir dans la lutte contre la pauvreté des femmes et des filles, y compris au moyen de la promotion du travail décent et du renforcement de la protection sociale, des infrastructures sociales, du secteur des services à la personne et des services publics.

11. Les ministres pourront partager des exemples de stratégies et d'expériences récentes qui ont permis d'élargir la marge de manœuvre budgétaire pour lutter contre la pauvreté ; de renforcer les institutions publiques en matière de responsabilité ; d'assurer la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes vivant dans

la pauvreté ; d'améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la pauvreté multidimensionnelle ; de promouvoir l'adoption de nouvelles stratégies de développement pour bâtir des économies et des sociétés durables. Ils seront encouragés à utiliser le guide de discussion et à consulter le rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire ([E/CN.6/2024/3](#)).

B. Guide de discussion

Mobiliser un financement en faveur de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles : politiques et stratégies visant à mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles

12. Le taux de pauvreté des femmes est globalement plus élevé que celui des hommes, et l'écart de pauvreté entre les genres devrait persister jusqu'au milieu du siècle. À ce jour, 10,3 % des femmes vivent dans l'extrême pauvreté et, si la tendance actuelle se poursuit, on estime que 8 % des femmes dans le monde vivront encore avec moins de 2,15 dollars des États-Unis par jour d'ici à 2030. La discrimination structurelle ainsi que les normes et les stéréotypes liés au genre omniprésents se conjuguent à la privation économique et limitent l'accès des femmes et des filles à la terre, aux soins de santé, à l'éducation et au marché du travail. Cela se traduit par des privations multiples et croisées, telles que la négation du droit à un niveau de vie décent.

13. Pour éliminer la pauvreté des femmes et des filles, il est nécessaire de mobiliser des financements, quelle que soit leur source, afin de renforcer l'autonomie des femmes en leur offrant un travail décent et l'accès aux services publics, aux infrastructures sociales, à la protection sociale et à des infrastructures durables. Afin de disposer de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour réaliser ces investissements, il est indispensable de pouvoir compter sur un système financier mondial et national favorable. Toutefois, en raison de l'asymétrie du filet de sécurité financière mondial, les pays en développement n'ont qu'un accès limité aux financements nécessaires pour répondre aux besoins de la population, ou ne disposent que d'un budget limité à cet effet. En outre, le fardeau de la dette réduit la marge de manœuvre budgétaire disponible pour réduire les inégalités et investir dans les services essentiels, et le manque de coopération internationale en matière fiscale a engendré des niveaux élevés de flux financiers illicites qui privent les pays de recettes essentielles.

14. Les politiques budgétaires doivent reposer sur une solide analyse des questions de genre, qui peut fournir des données et des éléments utiles pour déterminer les besoins des femmes vivant dans la pauvreté. Les ressources publiques nationales restent la principale source de financement des biens et des services publics et de la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Pour mobiliser ce type de ressources de manière équitable, les gouvernements doivent réfléchir à la manière de faire évoluer la fiscalité vers une plus grande progressivité, notamment en augmentant l'imposition des sociétés, en introduisant des impôts sur le patrimoine et sur les plus-values, tout en réduisant la fiscalité régressive, qui pèse plus lourdement sur les femmes vivant dans la pauvreté. La mobilisation de ressources doit susciter la confiance du public et se fonder sur les principes d'ouverture, de transparence et de traitement équitable.

15. Les ministres sont invités à examiner les questions suivantes :

a) Comment les gouvernements et les institutions financières internationales peuvent-ils prendre en compte les questions de genre dans les filets de sécurité financière à l'échelle mondiale ?

b) Quelles mesures les gouvernements peuvent-ils prendre pour augmenter de manière significative les ressources destinées à lutter contre la pauvreté des femmes et des filles en mobilisant des ressources financières auprès de toutes les sources (publiques, privées, nationales et internationales) ?

c) Quelles sont les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de fiscalité progressive fondées sur une analyse des questions de genre ?

d) Quelles sont, selon les gouvernements, les sources importantes de financement supplémentaire qui peuvent être mobilisées de manière équitable et ciblée pour lutter contre la pauvreté des femmes et des filles ?

Bonnes pratiques pour renforcer les institutions et optimiser le financement afin de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes et les filles

16. Des institutions fortes et responsables sont nécessaires pour optimiser le financement de la promotion de l'égalité des genres. Des institutions économiques représentatives et diversifiées peuvent en effet mener des politiques économiques favorables aux pauvres, inclusives et qui tiennent compte des questions de genre. La participation des femmes à ces institutions est essentielle pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes liés au genre, tant au niveau de l'élaboration des politiques que de leurs résultats. Des obstacles structurels continuent d'empêcher de nombreuses femmes de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques économiques. Si les ministères des finances définissent la portée et l'orientation de la politique budgétaire nationale, ils ont souvent une capacité limitée à analyser les répercussions de cette politique selon le genre, y compris en ce qui concerne la fiscalité et les dépenses. De la même manière, les banques centrales n'ont souvent pas la capacité d'analyser la politique monétaire en tenant compte des questions de genre. D'autres institutions, notamment les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, sont également des acteurs essentiels pour renforcer l'élaboration de politiques intersectorielles et favoriser une plus grande cohérence des politiques en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Cependant, elles manquent souvent de ressources et d'autorité au sein du gouvernement.

17. Les institutions économiques telles que les ministères des finances peuvent renforcer l'analyse des questions de genre dans les processus budgétaires nationaux et locaux afin d'optimiser le financement de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles. Grâce à la prise en compte des questions de genre dans les processus budgétaires, les gouvernements peuvent analyser les répercussions des politiques et décisions budgétaires en fonction du genre et allouer des crédits budgétaires spécifiques à des politiques qui soutiennent l'égalité des genres et permettent de lutter contre la pauvreté des femmes et des filles. Dans le cadre de ces efforts, il est essentiel de renforcer l'accès à des données publiques actualisées sur les allocations budgétaires et les dépenses en faveur de l'égalité des genres, de sorte que les gouvernements et les autres parties prenantes puissent suivre les flux de ressources publiques et évaluer la mesure dans laquelle les investissements publics répondent aux besoins et aux priorités des femmes et des filles vivant dans la pauvreté.

18. Les changements économiques et institutionnels à opérer pour mettre fin à la pauvreté des femmes passent par l'adoption de nouvelles stratégies de développement fondées sur les droits humains et axées sur la protection des personnes et de la planète. Optimiser le financement des investissements dans le secteur des services à la personne peut contribuer à réduire la pauvreté des femmes et des filles, et les dépenses publiques dans les infrastructures sociales permettent d'obtenir des retombées

positives et d'améliorer la productivité de l'économie. Les investissements dans des services publics accessibles et de qualité permettent de soutenir le renforcement des capacités humaines, en ce qu'ils réduisent la charge des soins non rémunérés et contribuent à offrir un travail décent aux femmes.

19. Les ministres sont invités à examiner les questions suivantes :

a) Quelles bonnes pratiques permettent de renforcer la participation équitable et le leadership des femmes dans les institutions économiques et leur rôle dans la mise en œuvre de politiques économiques favorables aux pauvres et tenant compte des questions de genre ?

b) Quelles mesures les gouvernements prennent-ils pour renforcer l'autorité, les ressources et l'expertise technique des institutions publiques, y compris des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles ?

c) Quelles sont les bonnes pratiques permettant de prendre en compte l'égalité des genres dans la planification et l'établissement des budgets nationaux afin d'orienter efficacement les financements publics vers des politiques de lutte contre la pauvreté des femmes et des filles ?

d) Quelles mesures les gouvernements prennent-ils pour mettre en place de nouvelles stratégies de développement en faveur d'économies durables, mettant l'accent sur l'optimisation du financement des investissements dans le secteur des services à la personne et des services publics accessibles et de qualité ?
